

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Bio-géosciences est composée comme suit :

Président(e) :

- **Jean-François MAUFFREY (EC)**

Membres :

- **Anne-Charlotte MARSOLLIER (PRAG)**
- **Grégoire GALES (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Bio-informatique parcours Computational and mathematical biology (CMB) est composée comme suit :

Président(e) :

- **Laurence RODER (EC)**

Membres :

- **Florence HUBERT (EC)**
- **Michael KOPP (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Biologie intégrative et physiologie est composée comme suit :

Président(e) :

- **Julien ROYET (EC)**

Membres :

- **Valery MATARAZZO (EC)**
- **Frédéric ANDRE (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Biologie structurale, génomique est composée comme suit :

Président(e) :

- **Christophe BORDI (EC)**

Membres :

- **James STURGIS (EC, AMU)**
- **Emmanuel TALLA (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Chimie est composée comme suit :

Président(e) :

- **Bruno FAURE (EC)**

Membres :

- **Isabelle COUTURIER (EC)**
- **Fabien BORGET (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Cinéma et audiovisuel est composée comme suit :

Parcours Ingénierie de l'image et de la prise de vue

Président(e) :

- **Isabelle SINGER (EC)**

Membres :

- **Rémi ADJIMAN (EC)**
- **Frédérique DEVAUX AMARGER (EC)**

Parcours Ingénierie du montage et post-production

Président(e) :

- **Frédérique DEVAUX AMARGER (EC)**

Membres :

- **Rosine BENARD O'KELLY (EC)**
- **Isabelle SINGER (EC)**

Parcours Ingénierie du son à l'image

Président(e) :

- **Rémi ADJIMAN (EC)**

Membres :

- **Javier ELIPE GIMENO (EC)**
- **Antoine GONOT (EC)**

Parcours Métiers de la musique pour l'image

Président(e) :

- **Javier ELIPE GIMENO (EC)**

Membres :

- **Antoine GONOT (EC)**
- **Isabelle RENUCC (PRCE)**

Parcours Production et métiers de la réalisation

Président(e) :

- **Natacha CYRULNIK (EC)**

Membres :

- **Rosine BENARD O'KELLY (EC)**
- **Isabelle RENUCC (PRCE)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Electronique, énergie électrique, automatique est composée comme suit :

Parcours Automatique

Président(e) :

- **Rachid OUTIB (EC)**

Membres :

- **Mohamed ZERROUGUI (EC)**
- **El Mostafa EL ADEL (EC)**

Parcours Systèmes en électronique, électrotechnique et automatique (EEA)

Président(e) :

- **Rachid OUTIB (EC)**

Membres :

- **Mohamed ZERROUGUI (EC)**
- **El Mostafa EL ADEL (EC)**

Parcours Réseaux Electriques Bâtiments Industries Intelligents

Président(e) :

- **Pascal MESTRE (EC)**

Membres :

- **Seifeddine BENELGHALI (EC)**
- **Michel BENSOAM (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Génie des procédés et des bio-procédés est composée comme suit :

Président(e) :

- **Olivier BOUTIN (EC)**

Membres :

- **Jean-Henry FERRASSE (EC)**
- **Yasmine MASMOUDI (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Génie mécanique est composée comme suit :

Président(e) :

- **Noel LAHELLEC (EC)**

Membres :

- **Maxime CHINAUD (EC)**
- **Aurélien MAUREL (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Immunologie est composée comme suit :

Président(e) :

- **Franck GALLAND (EC)**

Membres :

- **Carole BERRUYER (EC)**
- **Philippe NAQUET (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Information et médiation scientifique et technique parcours veille technologique et innovation est composée comme suit :

Président(e) :

- **Valérie LEVEILLE (EC)**

Membres :

- **Hervé ROSTAING (EC)**
- **Rémi CHAPPAZ (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Instrumentation, mesure, métrologie est composée comme suit :

Président(e) :

- **Regis BISSON (EC)**

Membres :

- **Michel CARETTE (EC)**
- **Christelle CARETTE (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Intervention et développement social est composée comme suit :

Président(e) :

- **Yoh'i ZENNOU-AZOGHI (EC)**

Membres :

- **Jean-Marc AIMONETTI (EC)**
- **Brahim TIGHILET (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Mathématiques appliquées, statistique est composée comme suit :

Parcours Computational and mathematical biology (CMB)

Président(e) :

- **Laurence RODER (AMU)**

Membres :

- **Florence HUBERT (EC)**
- **Michael KOPP (EC)**

Parcours Data Science (DS)

Président(e) :

- **Pierre PUDLO (EC)**

Membres :

- **Laurence REBOUL (EC)**
- **Kai SCHNEIDER (EC)**
- **Samuel STOCKSIEKER (EC)**
- **Thomas WILLER (EC)**

Parcours Ingénierie mathématique et sciences actuarielles (IMSA)

Président(e) :

- **Pierre PUDLO (EC)**

Membres :

- **Laurence REBOUL (EC)**
- **Kai SCHNEIDER (EC)**
- **Samuel STOCKSIEKER (EC)**
- **Thomas WILLER (EC)**

Parcours Mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS POP) - Analyse des populations

Président(e) :

- **Pierre PUDLO (EC)**

Membres :

- **Laurence REBOUL (EC)**
- **Kai SCHNEIDER (EC)**
- **Samuel STOCKSIEKER (EC)**
- **Thomas WILLER (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Mathématiques et applications est composée comme suit :

Parcours Computational and mathematical biology (CMB)

Président(e) :

- **Laurence RODER (EC)**

Membres :

- **Florence HUBERT (EC)**
- **Michael KOPP (EC)**

Parcours Informatique et mathématiques discrètes ; Mathématiques appliquées, calcul scientifique, équations aux dérivées partielles, probabilités, statistiques ; Mathématiques fondamentales (hors enseignement à distance)

Président(e) :

- **Michel MEHRENBARGER**

Membres :

- **Laurent REGNIER (EC)**
- **Dimitri ARA (EC)**
- **Benjamin AUDOUX (EC)**
- **Thierry COULBOIS (EC)**
- **Maxime HAURAY (EC)**
- **Sylvie MONNIAUX (EC)**

Parcours Mathématiques Enseignement à Distance

Président(e) :

- **Claudio MUROLO (EC)**

Membres :

- **Anne NOURI (EC)**
- **Stephane RIGAT (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Mécanique est composée comme suit :

Président(e) :

- **Malek ABID (EC)**

Membres :

- **Sébastien PIPONNIAU (EC)**
- **Bruno DENET (EC)**
-

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Microbiologie est composée comme suit :

Président(e) :

- **Amel LATIFI (EC)**

Membres :

- **Laurent AUSSEL (EC)**
- **Dorothée MURAT (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Nanosciences et nanotechnologies est composée comme suit :

Parcours Ingénierie des matériaux et nanotechnologies

Président(e) :

- **Laurence MASSON (EC)**

Membres :

- **Anne-Marie DARE (EC)**
- **Luc FAVRE (EC)**
- **Florence VACANDIO (EC)**

Parcours Nano-ingénierie et dispositifs quantiques (NDQ) / Nanoscale and Quantum Engineering

Président(e) :

- **Laurence MASSON (EC)**

Membres :

- **Florence VACANDIO (EC)**
- **Anne-Marie DARE (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Neurosciences est composée comme suit :

Président(e) :

- **Christian GESTREAU (EC)**

Membres :

- **Jean-Philippe RANJEVA (EC)**
- **Francesca SARGOLINI (EC)**
- **Agnes TREBUCHON (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Réseaux et télécommunication est composée comme suit :

Président(e) :

- **Didier TONNEAU (EC)**

Membres :

- **Carole FAUQUET (EC)**
- **Bertrand ESTELLON(EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement est composée comme suit :

Parcours Biologie et biotechnologies environnementales (BBE)

Président(e) :

- **Christophe LALOI (MCF AMU)**

Membres :

- **Stefano CAFFARRI (EC)**
- **Christophe ROBAGLIA (EC)**

Parcours Qualité et sécurité en alimentaire (QSA)

Président(e) :

- **Valérie DEYRIS (EC)**

Membres :

- **El Hassan AJANDOUZ (EC)**
- **Viviane ROBERT (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Traitement du signal et des images est composée comme suit :

Président(e) :

- **Mouloud ADEL (EC)**

Membres :

- **Julien MAROT (EC)**
- **Rémi ANDRE (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

